4

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité



Est par les présentes données par la soussignée, Sylvie Beaulieu, de la susdite municipalité

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 10 décembre 2018, a adopté la résolution # 18-148 intitulée Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019.

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1)

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Les séances débuteront à 20 h.

✓ lundi 7 janvier	√ mardi 2 juillet
√ lundi 4 février	✓ lundi 5 août
✓ lundi 11 mars	✓ mardi 3 septembre
✓ lundi 1 ^{er} avril	✓ lundi 7 octobre
√ lundi 6 mai	✓ lundi 4 novembre
✓ lundi 3 juin	✓ lundi 9 décembre

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donné à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, ce 11ième jour de décembre deux mille dix huit.

yvie Beaulieu g.m.a

Directrice générale / secrétaire-trésorière